

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 11 (1933)

**Artikel:** Dagues et targe  
**Autor:** Deonna, Henry  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727988>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## DAGUES ET TARGE

Henry DEONNA.



La Direction du Musée d'Art et d'Histoire a fait procéder en 1932 à un nettoyage judicieux de vieilles armes (poignards, dagues, etc.) de ses collections, rongées par la rouille ou recouvertes de matières durcies par le temps, au point d'en faire des objets plus voisins de la période préhistorique que du Moyen Age, époque à laquelle elles se rattachent.

Un habile décapage leur a rendu leur aspect premier, a mis à jour les métaux employés à leur fabrication, et a révélé des décorations ou des motifs insoupçonnés jusqu'à ce jour.

La découverte de ces éléments permettra une étude de ces documents, ainsi que des attributions impossibles auparavant.

Deux pièces ont retenu notre attention; nous dirons plus loin deux mots de la seconde, car elle présente pour l'héraldiste un intérêt moins vif que la première.

Leur origine, leur fabrication, bref toutes les notions techniques sortant de notre compétence, nous nous en tiendrons à la partie héraldique.

\* \* \*

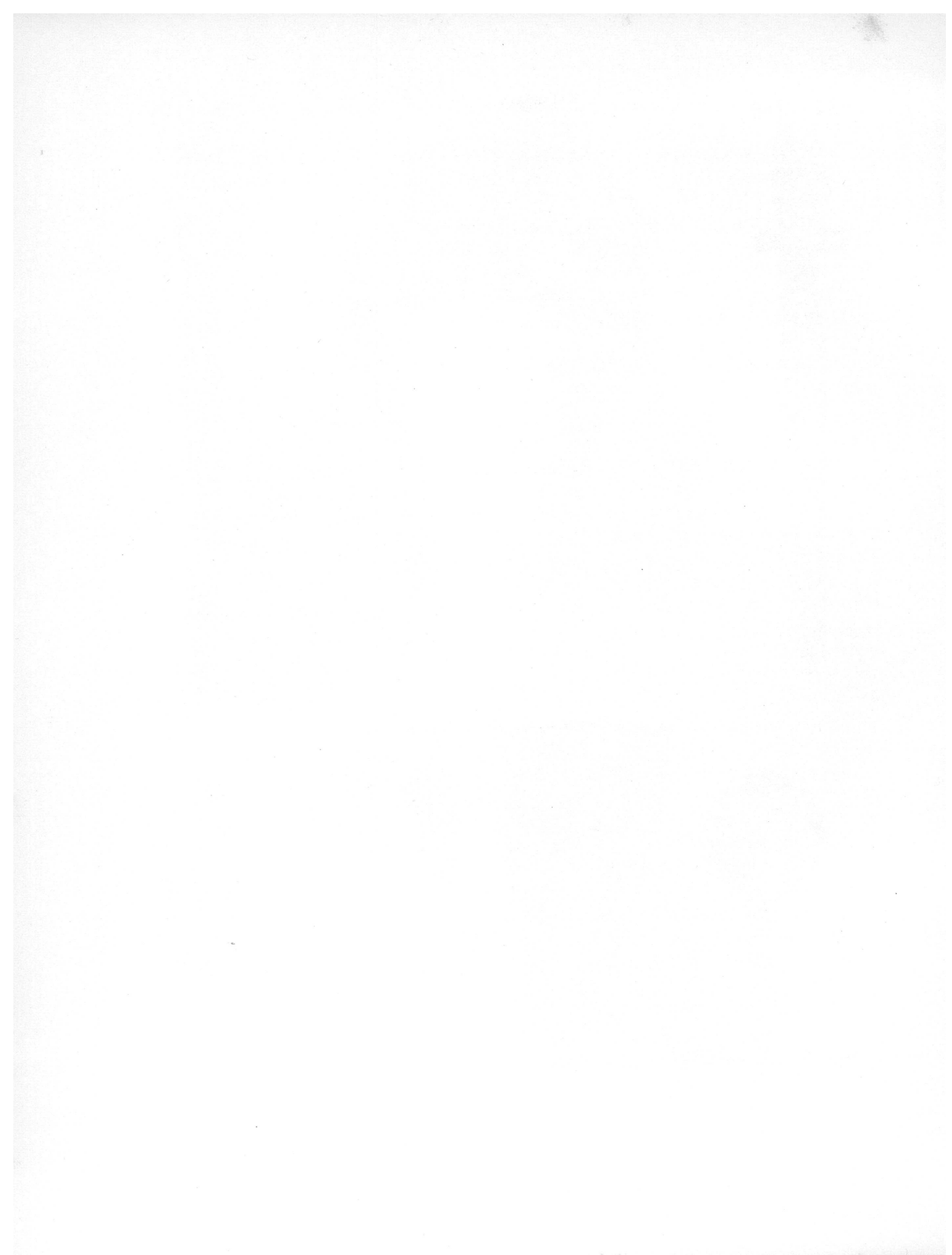
Le poignard (*pl. VIII, aux angles supérieurs et en bas, à droite*) a été trouvé il y a de nombreuses années dans notre lac, aux environs de Tougues. La lame est en acier; terminée par une poignée au pommeau de métal doré, elle est protégée par une gaine, soit fourreau de même métal, également doré.

Une ornementation de rinceaux orne la face antérieure du fourreau; elle est peu nette, effacée ou rongée par la rouille.

La face postérieure du fourreau est agrémentée d'un chevrons encadré d'une mince bordure sur les côtés.



Pl. VIII. — Aux angles: poignard et dague du XVI<sup>me</sup> siècle, Musée de Genève. — Au milieu, en haut: écusson aux armes des Gingins, Musée de Genève; en bas, targe fausse aux armes de Grandson.



Le pommeau porte comme décor un animal fantaisiste, salamandre ou dragon, encadré de deux feuilles de trèfle. Au-dessus et au-dessous de cet emblème se trouvent deux écus.

Remarquons que seule la face antérieure du poignard, du pommeau et de la lame est garnie d'écussons, la face postérieure restant nette.

Ces écus sont au nombre de six : deux sur le manche du pommeau, deux sur sa tranche, un à la partie supérieure de la lame, et un en haut, sur le fourreau.

Tous, sauf celui de la lame, représentent le même dessin, et sont du même type. Le motif, cinq fois répété, est la croix.

On peut se demander si l'uniformité de cette décoration est simplement un motif ornemental voulu ?

Nous ne le croyons pas, car chaque blason porte, d'une manière très nette sur la plupart, des *hachures*.

Ce terme, en langage héraldique, signifie les traits indiquant par leur position la couleur du métal (or et argent) ou de l'émail (bleu, rouge, vert et noir).

Ces hachures varient et créent ainsi des types d'écus différents; il faut donc admettre l'intention bien arrêtée du graveur de donner à chaque écusson sa personnalité, c'est-à-dire son attribution à une famille déterminée.

Dans la supposition d'un motif décoratif, nous aurions — en admettant le type unique, la croix — deux manières de procéder : l'artiste devait ou remplir de hachures uniformes ou diverses la croix elle-même, qui serait devenue partout de la même couleur ou de couleurs différentes, ou il pouvait, donnant libre cours à son imagination, mettre les hachures dans le champ, soit uniformément, soit diversément, et nous aurions eu des croix sur fonds bleu, vert, rouge, etc.

Mais tel n'est pas le cas : l'artiste ne s'est servi que de deux couleurs, le rouge et le noir.

La première est représentée par des hachures verticales, la seconde par des hachures verticales et horizontales superposées, de manière à former un quadrillé.

La couleur employée le plus souvent dans le blason est le bleu, dont les hachures sont horizontales; or, nous n'en trouvons pas trace.

Le poignard du Musée est, suivant toute probabilité, d'origine savoyarde, vu l'endroit où il a été trouvé et où il a séjourné pendant des siècles, témoins la rouille et le dépôt calcaire qui le recouvraient.

En tenant compte des couleurs figurant (au moyen des hachures) sur la décoration héraldique, nous nous trouvons devant une série d'armoiries de familles de la Savoie.

La croix étant l'emblème des comtes et ducs de Savoie, se retrouve sur un grand nombre d'écus de familles féodales ou de la vieille noblesse de ce pays.

Sur le pommeau, vers l'extrémité du manche, l'écu : *de gueules (rouge) à la croix d'argent*, est celui des ducs de Savoie; la même armoirie se retrouve sur le tranchant du pommeau.

En dessous, séparées par l'animal symbolique, les armes suivantes: *d'argent à la croix de gueules*, appartiennent à l'antique famille des de Châtillon de Michaille.

Sur le fourreau: *de sable (noir) à la croix d'argent*, est l'écu des nobles de Rossillon; peut-être le retrouve-t-on sur la tranche du pommeau, vis-à-vis de celui des ducs de Savoie, l'usure ne permet pas de lire les hachures.

En résumé, nous avons les armes de Savoie, de Châtillon et de Rossillon.

On peut vraisemblablement en déduire que le possesseur de cette arme devait appartenir à l'une de ces familles et qu'il pouvait même y avoir un rapport de parenté entre elles.

Si nous consultons l'« *Armorial du duché de Savoie* » du comte de Foras, à la généalogie Rossillon, nous trouvons un Marin de Rossillon qui épousa en 1539 Claudine de Châtillon de Michaille; il testa le 31 janvier 1559 et mourut la même année.

Il laissa un fils, Jean-Gabriel de Rossillon, baron de Gaillard, marié à Françoise de Lambert; il décéda avant 1611.

C'est la seule alliance Rossillon et Châtillon connue.

Est-ce le père ou le fils qui seraient les propriétaires de ce poignard ?

A première vue, on pourrait admettre le père. Il fait figurer les armes de son seigneur, le comte de Savoie, en chef, les siennes sur le fourreau et enfin celles de sa femme (de Châtillon) au-dessous de l'écu de Savoie.

Mais survient une question de date; Marin serait mort en 1559 et notre supposition tombe, car l'héraldique intervenant, il faut dire deux mots de l'introduction de l'emploi des hachures dans cette noble science.

Notre poignard, dont l'authenticité est, paraît-il, hors de doute, date du XVI<sup>e</sup> siècle. Or, quand est-ce que la règle des hachures fut appliquée ?

A l'origine, les couleurs n'étaient jamais mentionnées au moyen de signes conventionnels. A partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les émaux sont indiqués, en Allemagne, au moyen de lettres initiales. Dans ce pays, les premières hachures apparaissent dans un ouvrage édité en 1600, mais l'auteur n'applique lui-même pas rigoureusement son système, de sorte que l'on peut en faire abstraction.

Jacques Francquart, en 1623, à Bruxelles, introduisit un système complet et conséquent de hachures, différent de l'actuel.

Un seul système prévalut, et fut universellement adopté: celui du jésuite Silvestre Petra-Sancta en 1634.

Petra-Sancta ne se donne nullement comme l'inventeur du système, au contraire, il mentionne Jean Guillion comme lui ayant suggéré des idées relativement à l'indication des émaux.

Vulson de la Colombière se sert des mêmes hachures dans ses ouvrages: « *La Science héroïque* », 1644, etc., mais il en revendique la paternité !

Le vicomte de Magny en 1858 déclare: « En gravure, on exprimait les sept cou-

leurs du blason par des signes particuliers et conventionnels, dont on ne sait positivement à qui attribuer l'utile invention, et dont on paraît ne s'être servi que vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ».

Le père Ménéstrier (1671) déclare qu'il est impossible de fixer d'une manière positive la date et l'origine de la représentation des émaux par des hachures.

Enfin, pour terminer, citons un héraldiste moderne dont la haute compétence était universellement reconnue, Jean Grellet (1852-1918), il dit: « En vérité, ni Silvestre Petra-Sancta, ni Vulson de la Colombière, n'ont été les inventeurs des hachures, mais Jean-Baptiste Langrius, qui, en 1600, faisait paraître avec ces nouveaux signes la « Briefve description du très ancien noble et riche duché de Brabant ». Avec cela, il n'est pas encore dit qu'il soit l'inventeur du système, mais il doit être considéré comme tel, jusqu'à preuve du contraire. »

Il est donc admissible que Jean-Gabriel de Rossillon ait pu faire graver les armes paternelles et maternelles sur le poignard, puisqu'il mourut vers 1611, et dans ce cas, nous aurions un des premiers exemples de l'application des hachures.

Il nous reste à parler d'une armoirie gravée sur la lame, portant un lion; est-ce une marque du fourbisseur ? ou appartient-elle à une famille de Savoie ? Nombreuses sont celles qui ont porté ou portent cet emblème, aussi une identification serait bien difficile.

\* \* \*

La seconde pièce (*pl. VIII, en bas, à gauche*), est une dague du XVI<sup>e</sup> siècle, trouvée dans le lac, à Versoix, en 1870.

Sur le pommeau, de forme polygonale à sept pans, et plat des deux côtés, est placé un écu accosté de deux rosaces; ces éléments sont incrustés et dorés.

L'écu porte une fleur de lys, sur les pétales de droite et de gauche de laquelle sont posés deux oiseaux affrontés.

Nos recherches pour déterminer la famille à laquelle on peut les appliquer sont demeurées vaines.

\* \* \*

Le Musée d'Art et d'Histoire a été sollicité, dans le courant de l'année 1932, d'acquérir un bouclier ou targe du XIV<sup>e</sup> siècle (*pl. VIII, en bas, au milieu*), comme ayant appartenu à un membre de l'illustre famille des sires de Grandson.

Disons d'emblée que la fausseté de cette pièce a été démontrée par un examen technique du bois, des couleurs, du vernis, etc., détails dépassant notre compétence.

Quant à la partie héraldique, l'histoire de la maison de Grandson et les études très approfondies parues dans les *Archives héraldiques suisses* depuis plus de vingt ans sur ses armoiries et ses sceaux, nous ont permis de constater les erreurs commises

dans la fabrication de ce document, par un faussaire ignorant de maint détail d'une importance capitale.

Cette targe est en bois et porte, peint en couleurs, l'écu des Grandson, brisé d'une étoile et la bande chargée non pas des coquilles usuelles, mais de trois aiglettes d'or. En bordure, sur fond blanc, un lacs formé de nœuds répétés quatorze fois, ainsi que la devise FERT, le tout de couleur jaune et représentant l'ordre de l'Annonciade. Les Grandson, famille de dynastes du Pays de Vaud, remontant à Adalbert, marquis du pays pour le roi de Bourgogne Rodolphe III, dès 993, portaient: *palé d'argent et d'azur à la bande brochant de gueules, chargée de trois coquilles d'or*.

Guillaume de Grandson, mort en 1389 est le seul de sa famille qui brisa les armes d'une étoile, sans doute comme frère cadet d'Othon II, seigneur de Grandson.

En 1922, lors de la restauration de l'église de Ressudens, on découvrit tout autour du chœur une série de fresques représentant une succession de scènes de la vie de Jésus-Christ, en deux rangs superposés. Au-dessous de ces tableaux court une sorte de soubassement formé d'une bordure à laquelle pend une draperie de plusieurs rangs de fourrures ayant la forme de tuiles (l'ancien vair héraldique).

La bordure elle-même est constituée par une suite de rectangles renfermant alternativement les armes des sires de Grandson et la devise: « Je le weil ».

Le troisième pal de ces armes est chargé d'une étoile de sable; c'est l'écu de Guillaume de Grandson, dont nous avons parlé plus haut; il avait fondé en 1376, dans l'église de Ressudens, une chapelle placée sous le vocable de Saint-Georges.

Antérieurement, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un autre Guillaume de Grandson, mort en 1335, frère d'Othon I<sup>er</sup> (et grand-oncle de Guillaume susnommé), venu en Angleterre avec lui, se fixa dans ce pays; il fut la souche des lords Grandisson, branche anglaise qui a donné plusieurs chevaliers, un évêque d'Exeter, et dont le titre s'est perpétué jusqu'à nos jours par les filles.

C'est ce Guillaume qui brisa ses armes en remplaçant les coquilles de l'écu paternel par des aiglettes.

Reprenons la targe qui a nécessité cette digression: elle renferme les deux brisures de la maison de Grandson, les aiglettes et l'étoile.

De plus, l'écu est entouré du collier de l'Ordre de l'Annonciade. Qui était le chevalier de cet ordre? C'était ce même Guillaume, bienfaiteur de Ressudens, cité plus haut, et seigneur de Sainte Croix.

Fils de Pierre de Grandson et de Blanche de Savoie, fille de Louis I<sup>er</sup>, baron de Vaud, il était né au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, et avait épousé Jeanne de Vienne.

Favori du comte Amédée VI, et son conseiller, il l'accompagna dans ses campagnes en Valais, en Italie et en Orient.

Quand Amédée VI créa en 1364 l'Ordre du *Collier de Savoie, dit de l'Annonciade*, Guillaume de Grandson fut naturellement un des quinze gentilshommes gratifiés de cette faveur.

Guillaume mourut en 1389. Son collier de l'Ordre fut déposé par lui aux pieds de Notre-Dame de Lausanne, ou peut-être légué après sa mort. Il est décrit dans l'inventaire du trésor de la Chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Lausanne<sup>1</sup>.

Il a été le seul membre de sa famille parvenu à cette haute distinction.

Le faussaire de la targe a évidemment voulu la faire passer pour avoir appartenu à Guillaume de Grandson, puisqu'il l'a entourée de l'ordre de l'Annonciade; en vérité, ce seigneur ayant été titulaire de ce collier, et le seul ayant brisé ses armes d'une étoile, la supercherie aurait pu passer. Mais pourquoi, au lieu de mettre sur la bande les trois coquilles des Grandson, les remplacer par la brisure de la branche anglaise, soit les trois aiglettes ?

Or, cette branche a eu différentes brisures, mais jamais une étoile, et n'a jamais été gratifiée de l'ordre des comtes de Savoie<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « Les Chevaliers de l'Annonciade du Pays de Vaud », par Fréd. Th. DUBOIS. *Archives héraldiques suisses*, 1911, p. 79-80.

<sup>2</sup> « Les Grandson d'Angleterre », par D.-L. GALBREATH. *Archives héraldiques suisses*, 1927, p. 58.

